



## **ARRETE MUNICIPAL**

### **Portant ouverture au public des terrains de football**

### **N° 15/2014**

**Le Maire de la Commune d'ETRELLES,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-8-3, R111-19-4 et suivants,

**VU** l'arrêté du 31 Mai 1994 fixant les dispositions destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R111-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** l'arrêté modifié du Ministère de l'Intérieur du 25 Juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 Juillet 1995 portant création de la commission de sécurité et d'accessibilité,

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la Commune, et qu'il y a lieu par voie de conséquence de réglementer à l'accès au stade de football.

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains de football sont autorisés à recevoir du public dans les conditions ci-après.

**Article 2** : Les organisateurs de manifestations publiques s'engagent à être en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique.

**Article 3** : Ces ERP sont de type PA et peuvent recevoir au maximum 300 personnes debout sur le pourtour.

**Article 4** : La défense incendie de ladite installation sera assurée en premier appel par le centre de secours d'Etreelles-Argentré du Plessis.

**Article 5** : Le Maire et le Commandant de Gendarmerie de la brigade d'Argentré du Plessis sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Argentré du Plessis

A Etreelles, le 10 Mars 2014

Le Maire,

M-C MORICE